

**MARCHE A BONS DE COMMANDE SUR PROCEDURE
ADAPTEE**

**MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE DISTRIBUTION ET
CONTROLE DES CARBURANTS**

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché 2024 MAPA 01



Article 1 : Objet de la mise en concurrence

La présente consultation concerne le marché sur procédure adaptée de prestations de services pour la mise en œuvre d'un système de distribution et contrôle des carburants décrit dans le bordereau des prix unitaires ci-annexé.

Le système proposé doit pouvoir permettre la délivrance de carburants pour les services municipaux avec une identification nominative des personnels et véhicules desservis et une facturation mensuelle associée à un relevé informatique permettant le contrôle de l'usage à la fois par véhicule et par personne.

Le marché s'exécutera par émission de bons de commande successifs selon les besoins, selon les conditions fixées dans l'acte d'engagement.

Le marché est un marché pluriannuel à bons de commande conclu pour une période de Un an – tranche ferme. Il pourra être reconduit tacitement pour trois autres périodes d'une année –tranche(s) conditionnelle(s)- sans pouvoir excéder une durée maximale de quatre années, toutes tranches confondues.

Article 2 : Conditions de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence est soumise aux dispositions des articles L.1111-4 et R.2123-1 2° du Code de la Commande Publique.

Article 3 : Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront parvenir à l'Hôtel de Ville des Saintes Maries de la Mer, Direction Générale des Services, Rue de la République, 13460 Saintes Maries de la Mer avant les date et heure limites de remise fixées au **lundi 13 Mai 2024 à 12 heures**.

Les plis devront être déposés en Mairie sur la plateforme avant la date et heure fixées ci-dessus.

Les copies de sauvegarde, devront, si elles sont envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination à l'adresse indiquée avant cette même date et heure limites.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixée ci-dessus ne seront pas retenus.

Article 4 : Présentation des offres

Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie des SAINTES MARIES DE LA MER

Hôtel de ville
rue de la république
13460 SAINTES MARIES DE LA MER

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Examen des candidatures et des offres

Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Les offres déposées sur la plateforme à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>. doivent impérativement comprendre les éléments suivants :

Nom de la consultation :

« **CONSULTATION – MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES – MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE DISTRIBUTION ET CONTROLE DES CARBURANTS** »

et les pièces du marché :

- 1) Le présent règlement de consultation,
- 2) L'acte d'engagement dûment complété et signé,
- 3) Le bordereau des prix unitaires,
- 4) Tous autres éléments techniques éventuels que le candidat jugera utile à l'évaluation de son offre.

Article 5 : Pièces jointes à la consultation

Un acte d'engagement,
Un bordereau des prix unitaires.
Un cahier des charges valant CCAP.

Article-6 : Engagement du candidat

Le document intitulé « **Acte d'engagement** », ainsi que le présent règlement de la consultation et que le bordereau des prix unitaires seront dûment complétés et la dernière page de ces documents sera datée, signée et marquée du cachet de l'entreprise.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude du dossier, les concurrents devront faire parvenir au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite à :

**Direction Générale des Services
Hôtel de Ville
Rue de la République
13460 SAINTES MARIES DE LA MER**

Tél : 04.90.97.80.05 / Fax : 04-90-97-70-03

Article 8 : Ouverture des plis - Jugement des propositions

Le jugement des offres sera réalisé suivant les 2 critères hiérarchiques pondérés suivants :

1. Le prix tel que défini dans l'acte d'engagement, 0,40.
2. La valeur technique 0,60.

Les offres seront jugées selon les dispositions cumulées des articles L.2152-7 et suivants du Code de la Commande Publique.

Mention(s) manuscrite(s) «lu et approuvé »

Fait en un seul original

Signature(s) de l' (des) entreprise(s)

à

Le